



CBD



Convention sur la diversité biologique

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/COP/11/11/Add.1
19 septembre 2012

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Onzième réunion

Hyderabad (Inde), 8-19 octobre 2012

Point 2 de l'ordre du jour provisoire *

ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROTOCOLE DE NAGOYA SUR L'ACCÈS AUX RESSOURCES GÉNÉTIQUES ET LE PARTAGE JUSTE ET ÉQUITABLE DES AVANTAGES DÉCOULANT DE LEUR UTILISATION ET DÉVELOPPEMENTS CONNEXES

Additif

Note du Secrétaire exécutif

1. À titre de complément aux informations figurant dans la section III du document UNEP/CBD/COP/11/11, le Secrétaire exécutif communique ci-joint les soumissions reçues du Mexique et de l'Union européenne et de ses États membres sur des questions supplémentaires soulevées qui pourraient devoir être abordées en préparation à la première réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole.¹

Questions supplémentaires soulevées

2. Le Mexique estime que durant la COP-MOP, une analyse approfondie des progrès réalisés par les Parties en vue de la mise en œuvre du Protocole, du Mécanisme multilatéral mondial de partage des avantages, et des opérations du Centre d'échange sur l'APA devrait être menée à bien, afin de relever les lacunes et les principaux points devant être améliorés, inclus ou reconsidérés.

3. L'Union européenne et ses États membres estiment qu'il convient d'exploiter pleinement toutes les occasions d'échanger les expériences en matière de mise en œuvre du Protocole de Nagoya. Par ailleurs, ils ont déclaré que les points « Établissement de la forme et des intervalles de suivi et de présentation de rapports » (article 29) et « Bilan de l'élaboration et de l'utilisation de clauses contractuelles types, de codes de conduite, de lignes directrices et de bonnes pratiques et/ou normes » (articles 19 et 20) devraient être ajoutés, à titre de questions supplémentaires devant être abordées en préparation à la première réunion de la COP-MOP, à ceux énumérés dans l'ordre du jour provisoire proposé dans le document UNEP/CBD/ICNP/2/6.

* UNEP/CBD/COP/11/1.

¹ Toutes les soumissions sont disponibles à l'adresse <http://www.cbd.int/cop11/abs/submissions/>